

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 08 novembre 2022.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BRIENS Pierrick donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- GAUVRIT Thierry donne pouvoir à LEVY Christelle,
- BURLOT David donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- LE MAUX Thierry

SECRETARE DE SEANCE : Yves MEGRET

Délibération n°2022-103

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 3

AFFAIRES FINANCIERES TARIFS MUNICIPAUX - AU 1^{er} JANVIER 2023
--

Les commissions Vie associative et Finances se sont réunies les 18 et 26 octobre 2022 afin d'étudier la revalorisation des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 et d'échanger sur la revalorisation des tarifs impactés par l'inflation du coût des fluides, des denrées alimentaires, entre autres.

Pour 2023, Il est proposé une revalorisation des tarifs, afin de correspondre à l'inflation constatée en 2022. Cette revalorisation s'applique à tous les tarifs annexe1, soit :

- Les droits de place du marché (+ 6%),
- L'aire de camping-car de Planguenoual (+ 20%),
- Le prix du repas ALSH de Planguenoual refacturé à Lamballe Terre & Mer (6% appliqué en 2022)
- Les tarifs liés aux cimetières (+ 6%),
- L'occupation du domaine public (+ 6%),
- Les prestations des services techniques (+ 6%),
- Les prestations Agents (+ 6%).

Pour la location des salles municipales aux particuliers Lamballe-Armor et hors communes, aux associations hors communes et aux entreprises, il est proposé l'application d'un tarif fluide en complément du tarif de location des salles voté le 20 juin 2022 en Conseil municipal (délibération n°62- 2022). Ce tarif se décline en 3 catégories comme précisé en annexe 2, qui reprend l'ensemble

des tarifs des salles municipales applicables au 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les tarifs et les conditions de mise en œuvre ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2023,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à la majorité

Contre : 3 – Mme LE BOUCHER. MM. BERNU. M'BAREK

Abstention : 5 – Mmes GOASTER. MERIAN. MM. de SALLIER DUPIN. GUYMARD. MEGRET

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **28 NOV. 2022**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **28 NOV. 2022**

De la publication le **28 NOV. 2022**

*Pour le Maire,
Par délégation,*

Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET

ANNEXE 1

TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2023

1. DROITS DE PLACE LAMBALLE-ARMOR

NATURE DES TARIFS	TARIFS
1 - Boutiques et Etalages (camions, étals, magasins, ...) - Par mètre linéaire, pour les abonnés - Par mètre linéaire, pour les non-abonnés - Posticheurs, démonstrateurs - prix forfaitaire par jour : *Tarif ETE (du 01/04 au 31/10) *Tarif HIVER (du 01/11 au 31/03)	1,10 € 2,30 € 26,00 € 18,00 €
2 - Véhicules et Matériels neufs ou d'occasion exposés pour la vente - Automobiles, camions, camionnettes, tracteurs, camions publicitaires et de démonstration et autres gros matériels, l'unité - Tronçonneuses, tondeuses à gazon et autres menus matériels, le mètre linéaire	23,70 € 2,10 €
3 - Industries Foraines à la fête Saint-Jean et autres Manèges, loteries, tirs, confiseries, cirques, ménageries et établtis similaires par m ² / jour - SURFACES < 100 m ² - SURFACES > 100 m ² Les véhicules servant au logement du personnel et au transport du matériel sont exonérés. Ceux qui servent aux attractions paient un droit de place	0,50 € 0,30 €
4 - Cirques en tournée (& entreprises assimilées) - Cirque avec chapiteau (par jour) - Cirque en plein air (par jour) - Caution Les véhicules servant au logement du personnel et au transport du matériel sont exonérés. Ceux qui servent aux attractions paient un droit de place	308,50 € 31,80 € 1 600,00 €
5 - Poussins d'élevage, poulets, lapins, par exposant (forfait)	8,30 €
6 - Droits de place et d'étalage exceptionnels (forfait en sus du métrage linéaire) (acquittable les jours fériés aux déballeurs abonnés et non-abonnés)	6,20 €

2. AIRE DE CAMPING-CAR (PLANGUENOUAL)

NATURE DES TARIFS	TARIFS
Stationnement 1 nuit	12,00 €

3. REPAS ALSH PLANGUENOUAL REFACTURE A LAMBALLE-TERRE & MER

NATURE DES TARIFS	TARIFS
Repas	6,80 €

4. CIMETIERES LAMBALLE-ARMOR

	NATURE DES TARIFS	TARIFS
CONCESSIONS	- 15 ans	134,00 €
	- 30 ans	267,50 €
CAVES URNES	- 10 ans	148,50 €
	- 15 ans	219,50 €
COLUMBARIUM	- 10 ans	237,50 €
	- 15 ans	358,50 €
FOSSOYAGE	- Mise en caveau provisoire, droit fixe (15 jours)	41,00 €
	- Mise en caveau provisoire, droit fixe, par jour suivant	6,10 €
JARDIN DU SOUVENIR	- Fourniture et pose d'une plaque en bronze dimension 8/11cm	218,50 €

5. TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

NATURE DES TARIFS		TARIFS
Les TARIFS CI-APRES S'APPLIQUENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LAMBALLE-ARMOR		
AIRES STATIONNEMENT	Concession de place de parking sur le domaine public par place et par an	108 €
GARAGES AUTOMOBILES	Emplacement de stationnement sur la voie publique (par place et par an)	49,50 €
TRANSPORT DE FONDS	Sécurisation des transports de fonds par m ² /an	54,00 €
AUTORISATION DE VOIRIE	Occupation du sous-sol du domaine communal par des réseaux privés, redevance annuelle et forfaitaire (par an/mètre linéaire)	5,41 €
Les TARIFS CI-APRES S'APPLIQUENT SUR L'AGGLOMERATION DE LAMBALLE LIMITES D'AGGLOMERATION - GRATUITE SUR LE RESTE DU TERRITOIRE		
AUTORISATION DE VOIRIE	Occupation du trottoir, le m ² par jour	1,84 €
	Occupation de la chaussée, le m ² par jour	2,45 €
	Occupation de place de stationnement	
	. par place la demi-journée	4,36 €
	. par place la journée	7,64 €
	Dispositif "route barrée " par jour	140,56 €
	Occupation "longue durée ": forfait mensuel maximum	432,48 €
INSTALLATIONS FIXES	Terrasses non ancrées non couvertes - par m ² /an	19,46 €
	Terrasses ancrées non couvertes - par m ² /an	24,87 €
	Terrasses couvertes construite en dur - par m ² /an	37,84 €
	Etalages	12,02 €
	Supports amovibles - distributeurs (unité/an)	12,02 €
GESTION DU DOMAINE PUBLIC	Prêt de panneaux uniquement particuliers, TPE (très petite entreprise), ETA (établissement...) - dans la limite des socks disponibles	gratuité
	- Déplacement pour pose / dépose des panneaux uniquement particuliers, TPE, ETA	27€ gratuité pour personne à mobilité réduite

6. TARIFS PRESTATIONS CENTRE TECHNIQUE

NATURE DES TARIFS	TARIFS
Tarifs location horaire matériel (non compris le chauffeur)	
Tractopelle	53,55 €
Camion	63,99 €
Balayeuse (y compris retraitement des déchets)	97,31 €
Nacelle	48,65 €
Détagueuse (hydro gommeuse)	30,60 €
Mini pelle	48,65 €
Chariot élévateur de chantier	48,65 €
Tarifs matériels et prestations diverse	
BUSAGE	
Pose de buses diam 300 lors de curage VC – le ml	23,68 €
BRANCHEMENT au réseau d'eaux pluviales	
Forfait pour branchement standard eaux pluviales type « habitation » / forfait pour 1 regard 40 cm x 40 cm / canalisation diam 200 mm maximum / longueur du branchement 3 ml maximum	1 388,62 €
Branchement eaux pluviales autres que situation standard type « habitation »	Facturation sur devis x coefficient de prestation
Coefficient de fourniture	1,15
Coefficient de prestation	1,10
Interventions réalisées par entreprise sur demande et à destination de tiers sur le domaine public	Facturation sur devis x coefficient de prestation
Fourniture et pose de réglette de jalonnement – l'unité	135,15 €

7. TARIFS PRESTATIONS AGENTS

L'heure de main d'œuvre	TARIFS
Prestations des agents d'entretien (facturation des heures de ménage)	25,76 €
Prestations des agents des services techniques (dont refacturation et valorisation des travaux faits en régie par le Centre Technique)	40,31 €
Prestations des agents – majoration pour intervenant de nuit (18h/ 7h) et jours fériés	25,00 €
Animateur	29,19 €

ANNEXE 2

I. TARIFS DES SALLES POUR LES PARTICULIERS LAMBALLE ARMOR ET HORS COMMUNES

Particuliers Lamballe Armor	Salles	Forfait 1 jour (sans accès cuisines) assemblée générale, exposition, réunion, goûter, apéritif, vin d'honneur, arbre de noël sans repas	Forfait 1 jour (avec cuisines)	Forfait 2 jours (avec cuisines)
> 350	SDF + salle Polyvalente Planguenoual Salle Eole (sans gradin et sono) forfait 2 jours		403 €	583 €
200 < à > 350	SDF Planguenoual	191 €	276 €	424 €
150 < à > 200	Meslin (FD), Maroué (LF), St-Aaron Salle Eole petite salle (sans gradin et sono)	148 €		371 €
100 < à > 150	Trégomar, La Poterie, Salle Polyvalente Planguenoual	117 €		286 €
< 100	F. Chataignier, la Corne du Cerf, Annexe Morieux, Trégenestre (DP)	64 €		117 €
<u>Salle surclassée</u>				
200 < à > 350	Salle EOLE (salle complète) avec gradin et sonorisation	456 €		795 €
100 < à > 150	Salle EOLE (demi-salle) avec gradin et sonorisation	318 €		636 €
Pour les évènements festifs sur un ou deux jours (mariage, anniversaire...), possibilité de louer la salle annexe de Morieux en complément de la salle EOLE pour un montant de 60 € supplémentaire (peut servir de salle de jeux ou de dortoir pour les enfants).				

Particulier hors commune	Salles	Forfait 1 jour (sans accès cuisines)	Forfait 1 jour (avec cuisines)	Forfait 2 jours (avec cuisines)
> 350	SDF + salle Polyvalente Planguenoual			1 039 €
200 < à > 350	SDF Planguenoual			774 €
150 < à > 200	Meslin (FD), Maroué (LF), St-Aaron			731 €
100 < à > 150	Trégomar, La Poterie, Salle Poly Planguenoual			647 €
< 100	F. Chataignier, la Corne du Cerf, Annexe Morieux, Trégenestre (DP)			318 €
Salle surclassée				
200 < à > 350	Salle EOLE (salle complète)			1 272 €
100 < à > 150	Salle EOLE (demi-salle)			1 007 €
Pour les événements festifs sur un ou deux jours (mariage, anniversaires...), possibilité de louer la salle annexe de Morieux en complément de la salle EOLE pour un montant de 60 € supplémentaire (peut servir de salle de jeux ou de dortoir pour les enfants).				

II. TARIFS DES SALLES POUR LES ASSOCIATIONS HORS COMMUNES ET LES ENTREPRISES

Capacité des salles	Salles	Forfait ½ journée	Forfait 1 jour (sans accès cuisines)	Forfait 1 jour (avec cuisines)	Forfait 2 jours (avec cuisines)
> 350	SDF + salle Polyvalente Planguenoual, P.Lanoé + F.Chataignier			689 €	1 272 €
200 < à > 350	SDF Planguenoual			562 €	1 060 €
150 < à > 200	Meslin (FD), Maroué (LF), St-Aaron		371 €		901 €
100 < à > 150	Trégomar, salle Poly Planguenoual, La Poterie		318 €		795 €
< 100	F. Chataignier, la Corne du Cerf, Annexe Morieux, Trégenestre (DP)		276 €		530 €
Salle surclassée					
200 < à > 350	Salle EOLE (salle complète)	424 €	795 €	954 €	1 696 €
100 < à > 150	Salle EOLE (demi-salle)	318 €	636 €	795 €	1 484 €

Tarif fluide applicable du 1^{er} janvier au 15 avril 2023 pour les particuliers, associations hors communes et les entreprises. La période peut être étendue si les conditions climatiques le nécessitent.

Capacités des salles = ou > à 200 personnes	Pierre Lanoé SDF + salle Polyvalente Planguenoual SDF Planguenoual Meslin (FD), Maroué (LF), St-Aaron Salle Eole	120 €
Capacités des salles 100 < à > 150	Trégomar, salle Poly Planguenoual, La Poterie	80 €
Capacités des salles < 100	F. Chataignier, la Corne du Cerf, Annexe Morieux, Trégenestre (DP)	50 €

III. TARIFICATION POUR LES ASSOCIATIONS DE LAMBALLE ARMOR.

Salles de Lamballe-Armor (hors Morieux-Planguenoual)	Nbre de places assises	Assemblée générale, Réunion, Exposition	Goûter, Apéritif, Vin d'honneur, Galette des rois, Arbre de Noël (sans repas)	Repas, Buffet, Spectacles, Brocante, Vide grenier	
				Forfait 1 jour	Forfait 2 jours
Salle Pierre LANOË (Lamballe salle municipale - la grande)	520 places assises 1 000 pour un bal	gratuit			
Salle François CHATAIGNIER (Lamballe salle municipale - la petite)	88	gratuit	49 €	127 €	190 €
Salle Pierre LANOË + F. CHATAIGNIER (Lamballe - Salle municipale)	520 places assises 1 000 pour un bal	gratuit	87 €	304 €	455 €
Salle LA CORNE DU CERF(Lamballe)	30	gratuit	49 €	49 €	87 €
Salle OLIVEIRA DO BAIRRO (Lamballe)	40	gratuit			
Salle LA POTERIE	100	gratuit	49 €	151 €	227 €
Salle TREGOMAR	140	gratuit	49 €	151 €	227 €
Salle SAINT-AARON	200	gratuit	49 €	208 €	310 €
Salle Louis FOURCHON (Maroué)	200	gratuit	49 €	208 €	310 €
Salle Annick PRIGENT (Maroué)	117	gratuit	49 €	127 €	190 €
Salle Francis DENIS (Meslin)	180	gratuit	49 €	208 €	310 €
Petite salle F. DENIS (Meslin)	20	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Salle Denise PELTIER (Trégenestre)	70 repas ; 90 réunions	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Salle Multiactivités MJC	80	gratuit			

Réservation espaces bureaux --> Contacter le service Vie Associative

La maison du BIEF (Lamballe) pour réunion, AG, exposition	gratuit
---	---------

Morieux	Salles	Location 1 jour	Location 2 jours
100 < à > 150	Salle EOLE (demi-salle)	142 €	194 €
200 < à > 350	Salle EOLE (salle complète)	198 €	270 €
100 < à > 150	Salle EOLE (demi-salle) avec cuisine	187 €	255 €
200 < à > 350	Salle EOLE (salle complète) avec cuisine	255 €	348 €

Planguenoual	Salles	Forfait 1 jour (sans cuisines)	Forfait 1 jour (avec cuisines)
> 350	SDF + salle Polyvalente		296 €
200 < à > 350	SDF Planguenoual	183 €	228 €
100 < à > 150	Salle polyvalente	140 €	175

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE
MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES SUR LAMBALLE-ARMOR.

PARTICULIERS

Tarif d'une journée complémentaire du week-end : + 50% du tarif du week-end.

Pour un mariage la salle peut être mise à disposition gratuitement le vendredi à partir de 17h00, sous réserve de disponibilité.

ASSOCIATIONS

• **LAMBALLE - MESLIN**

Lorsqu'une association organise une manifestation qui se révèle déficitaire, celle-ci peut bénéficier de l'exonération partielle ou totale de la location de la salle à hauteur du déficit.

Cette exonération ne peut être appliquée qu'une fois au cours du mandat municipal et ne peut être accordée que sur présentation du budget et des justificatifs des dépenses engagées dans le cadre de la manifestation en cause.

1 fois par an pour les associations lamballaises : assemblée générale suivie d'un repas (*toute autre manifestation suivie d'un repas est facturée*)

• **PLANGUENOUAL**

1 gratuité par an pour toute l'utilisation.

Pour le club du 3^{ème} âge : gratuité pour les réunions.

• **MORIEUX**

2 gratuités annuelles de la salle (sur le 1er jour de location)

ENTREPRISES

Pour les entreprises de Lamballe-Armor occupant à partir de deux fois par mois ou plus, une salle municipale pour des réunions : application du demi-tarif entreprises lamballaises.

Application d'un tarif horaire correspondant au tarif « prestations d'agent d'entretien ».

FACTURATION

MISE A DISPOSITION GRATUITE

- Cérémonie enterrement civil
- Verre de l'amitié servi lors d'un enterrement
- Meeting politique & réunion syndicale
- Exonération pour brocante, vide grenier, bourses aux jouets ou vêtements **SANS** participation au mètre linéaire.

ANNULATION

- Annulation de salle pour bal ou loto organisé par une association : toute annulation de bal et/ou loto doit impérativement faire l'objet de l'envoi d'un courrier d'annulation un mois avant la manifestation. Dans le cas contraire, la salle est facturée.
- Toute autre annulation doit impérativement faire l'objet de l'envoi d'un courrier avant la manifestation.
- Demande du réservant suite à un problème majeur ne permettant pas d'honorer la réservation de la salle : la demande doit être faite par courrier. Si le règlement de la salle a été effectué, il convient de joindre un relevé d'identité bancaire, avec la demande de remboursement dont le montant restant à l'appréciation du Maire.

DYSFONCTIONNEMENT MAJEUR IMPUTE A LA COLLECTIVITE

La demande doit être faite par courrier à l'issue de la manifestation. Une réduction partielle ou totale du montant de la location peut être accordée par le Maire, à son appréciation.

DETERIORATION DE L'EQUIPEMENT

Lors de toute dégradation importante de l'équipement, un devis suivi d'un titre est adressé à l'utilisateur afin de procéder à la prise en charge des frais de rénovation.

Lors de tout manquement de vaisselle atteignant la somme de 20€, un titre est adressé à l'utilisateur pour le remplacement du matériel manquant.

CAUTION

Une caution est obligatoirement à joindre lors du règlement :

- Associations de Lamballe-Armor : 200 €
- Particuliers et autres structures : 500 €
- Si aucun dommage n'a été constaté, le chèque de caution est restitué par courrier dans les deux mois à compter de l'état des lieux effectué à l'issue de la manifestation